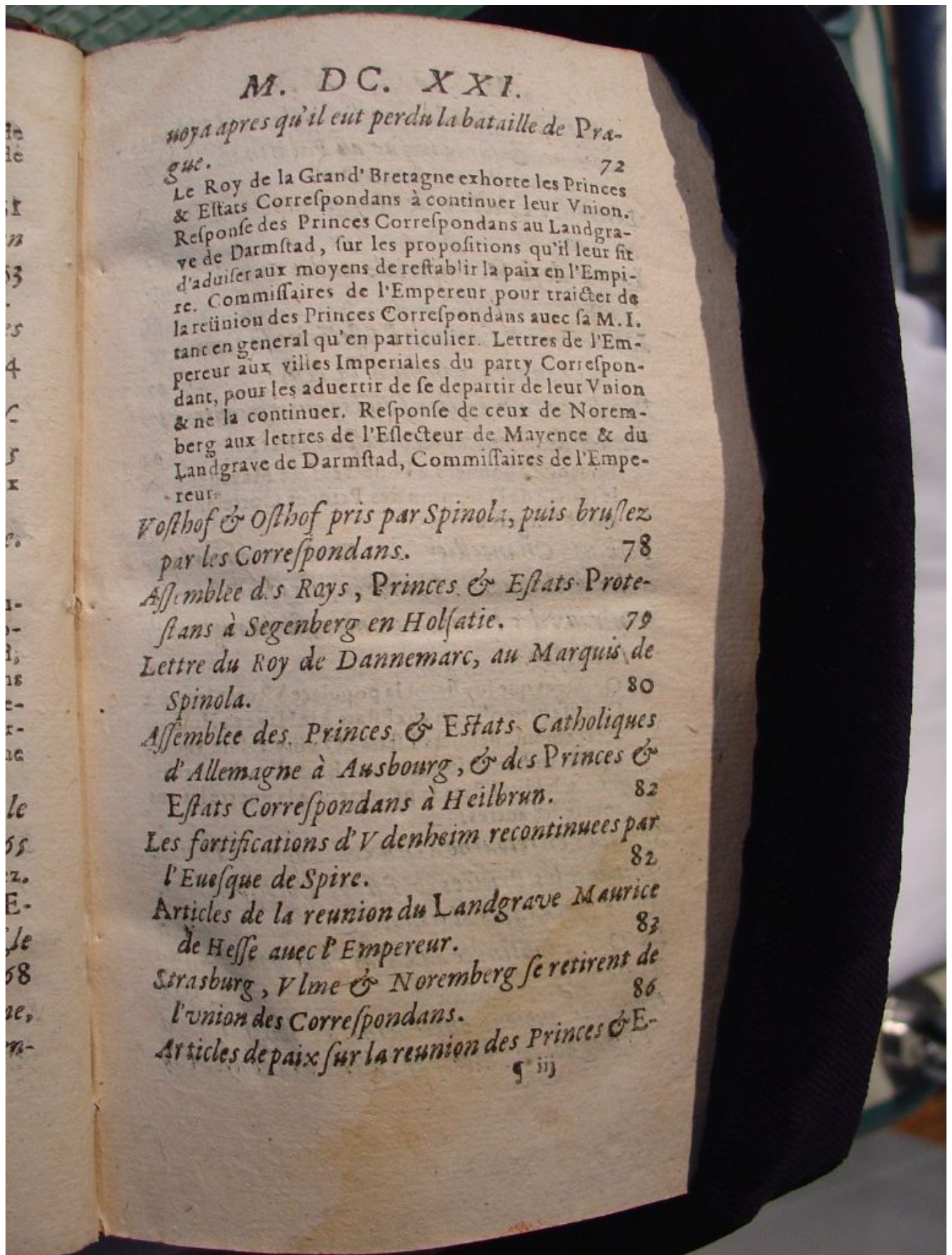
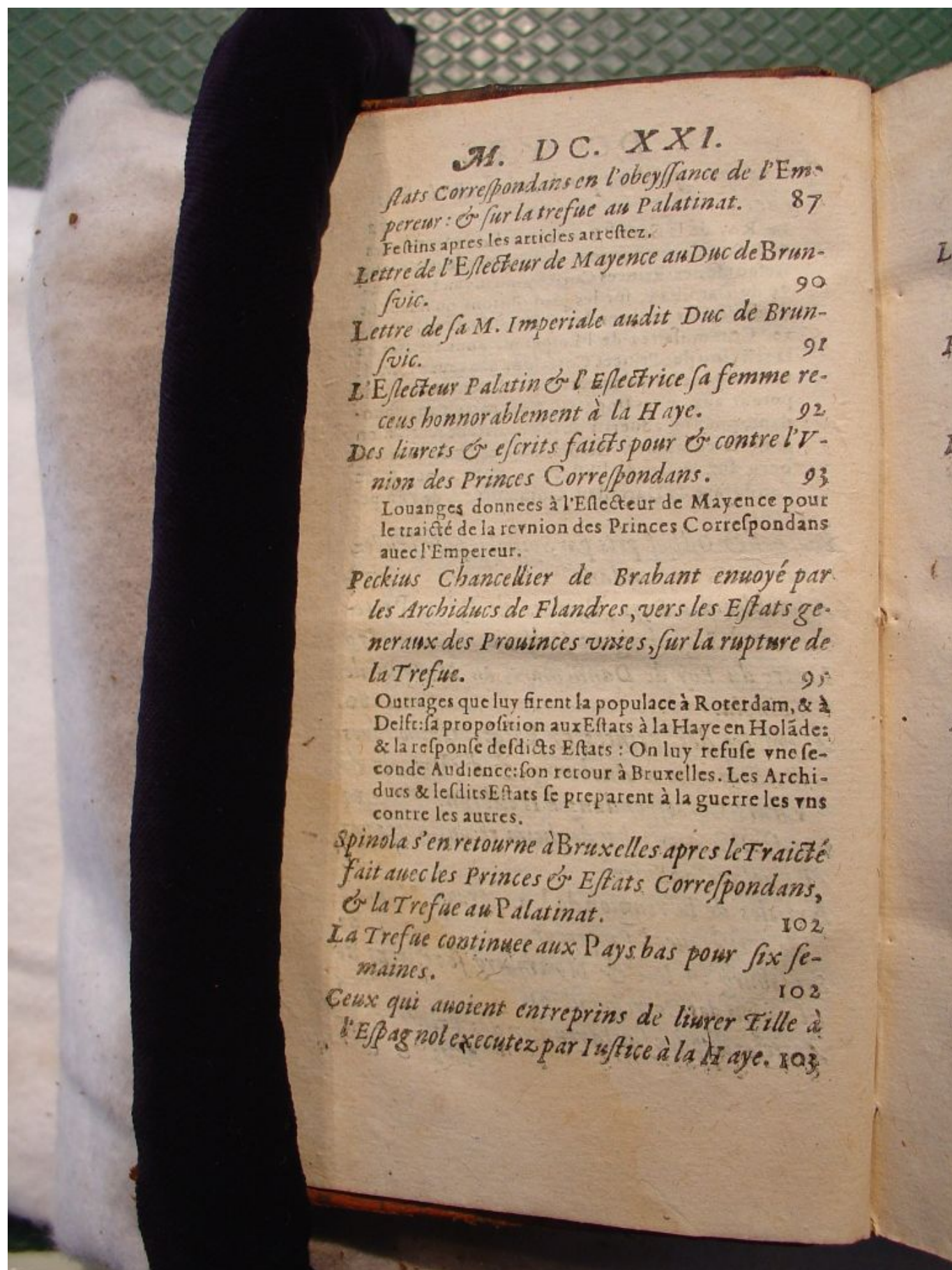






M. D C. XXI.

Vigilance des Estats de Holande à la conseruation de leurs frontieres. Veulent estre asseurez des places du Côte d'Embde: Et accordent leurs differens pour les impôts avec le Roy de Dannemarc.

Le Parlement d'Angleterre faiët emprisonner aucuns Ministres de l'Estat & quelques grands. 104

Prise de quatre vaisseaux des Pirates sur la coste de Prouence par le Capitaine Beau-lieu.

105.

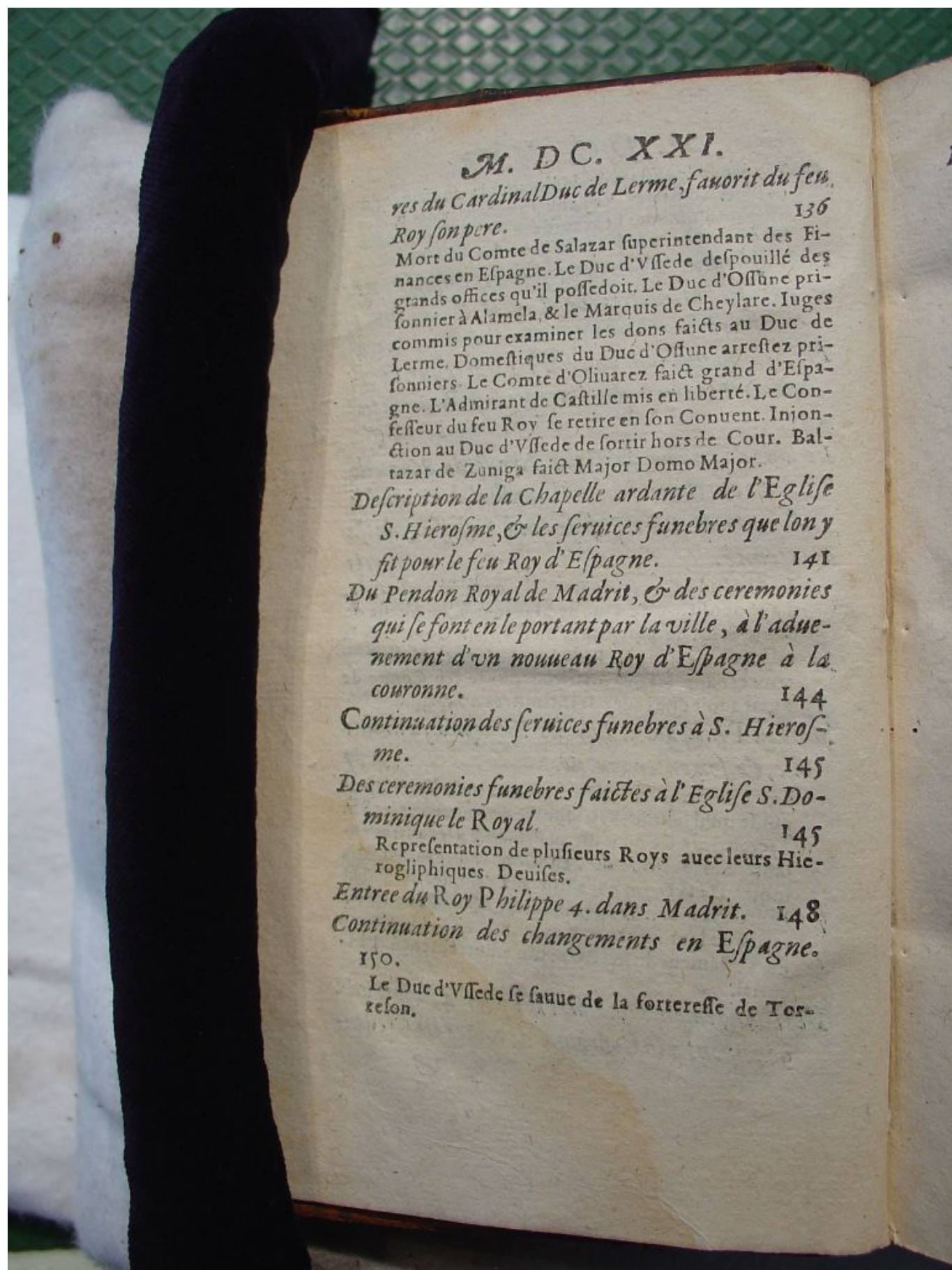
Le Duc de Sauoye faiët par Arrest du Senat de Nice executer à mort Hannibal de Grimaldi Comte de Bueil, & se rend possesseur de sa Comté. III

Le fils dudit Comte de Bueil de qui allié en France. La proposition du Duc de Mayenne à son Altessè de Sauoye sur le particulier du fils dudit Comte: & la responce qu'il luy fit. Relation d'Honorat Malbequy concernant les negotiations que le feu Comte de Bueil auoit eües avec les Ministres d'Espagne.

Mort de Philippes 3. Roy des Espagnes: sa maladie, & son enterrement. 127

Les Medecins du Roy ignorent sa maladie, & la responce qu'il leur fit. Faiët son testament: reçoit les S. S. Sacrements. Ce qu'il dit au Prince & à ses autres enfans. Ses actions de deuotion se preparant à la mort. De la Foy qu'il auoit aux reliques de Saint Isidro. Sa mort. Les grands d'Espagne vôt baiser les mains de leur nouveau Roy Philippes 4. Ouverture du Testament du feu Roy: son enterrement à l'Escurial.

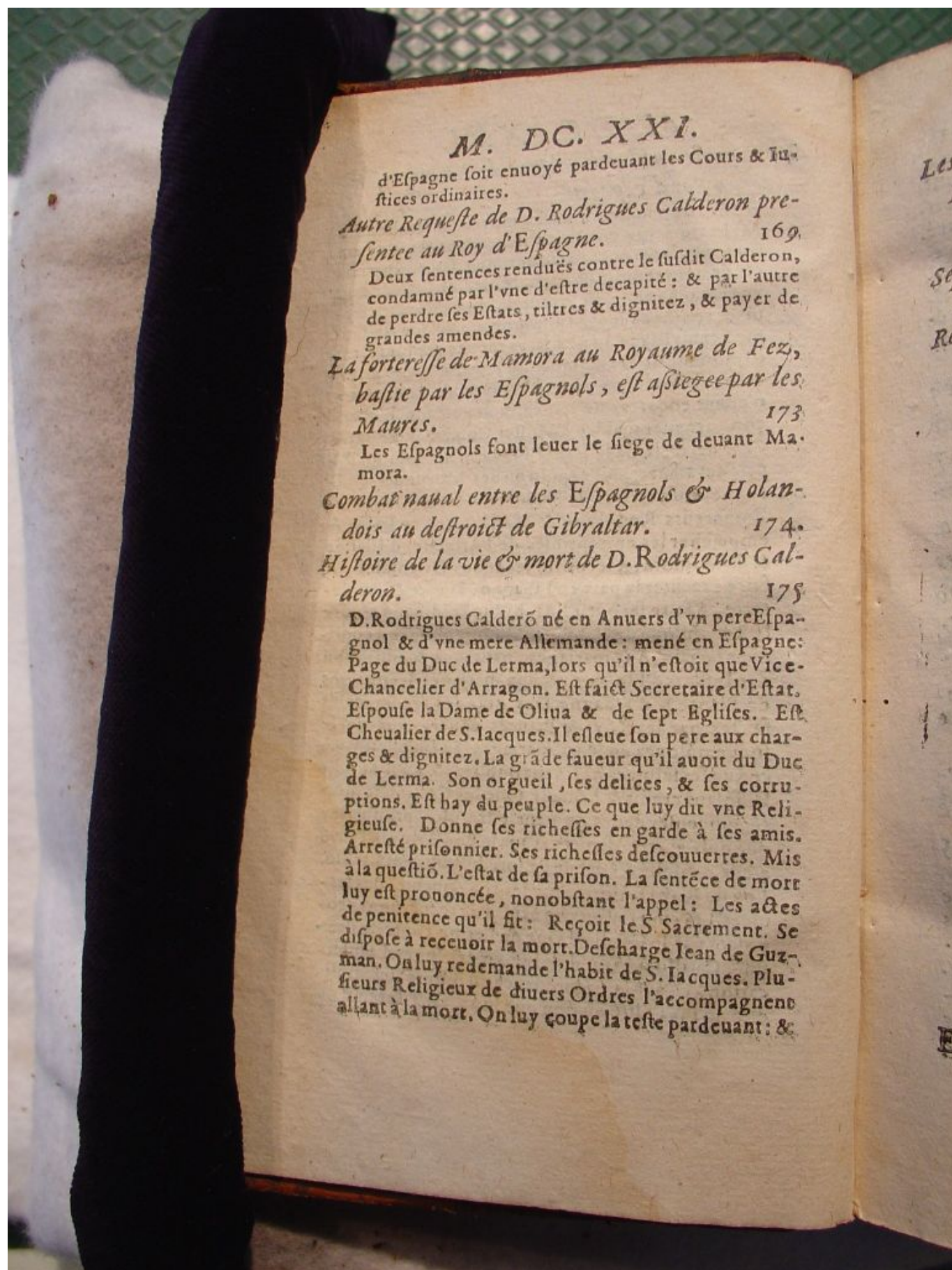
Des changements que fit Philippes 4. à son aduenement à la Couronne de toutes les Creatu-



M. DC. XXI.

La requeste du Cardinal Duc de Lerme présentée au Roy d'Espagne. 151

Il offre de remettre tous ses moyens & facultez à sa M. Les octrois purement dependans du Roy ne sont biés incorporez à sa couronne. Don de la traite de quinze mille charges de bled en la Sicile, est yn eschange en 72. mille ducats de rente. Des ser- uices rendus au Roy d'Espagne par le Duc de Lerme depuis l'aage de 13. ans, ayant esté premier Gen- til homme de la Chambre du Roy Philippes 2. Vi- ceroy de Vallence, Grand Escuyer de Philippes 3. n'estant encores que Prince, & depuis son Eschan- çon, premier maistre d'Hostel, Conseiller d'Estat & Colonel de la Cauallerie d'Espagne. Le soin qu'il a pris des affaires, A l'expulsion des Morisques d'Es- pague, Aux trefues de Flandres, A faire secourir les Empereurs Rodolphe & Matthias, & en Italie, A empescher les entreprinse de l'Arrache, d'Irlande & de Mamora, A secourir les Indes Orientales, A faire executer la paix en Espagne, France & Angle- terre, A faire secourir l'Archiduc Ferdinand contre la Republique de Venise qu'il auoit obligée à conti- nuer la paix, Aux mariages, naissance & education des Infants d'Espagne, & aux mariages des maisons de France & d'Espagne. Des grandes recompenses faiçtes par les Roys & Princes enuers ceux qui se sont employez en leurs mariages. Sa supplication à ce que ses seruites ne soient oubliez, & qu'il ne soit laissé sans credit & hōneur. Que les Contracts pour recompenses deues doiuent estre plus priuilegiez que nuls autres droicts. Que le don à luy octroyé a esté consulté & faiçt de l'aduis du President Carillo. Loy du Roy D. Alonzo sur les recompenses des ser- uices. Les cinq raisons ou causes de recusations pro- posées par le Cardinal Duc de Lerme contre le Pre- sident Carillo, à ce qu'il ne fust yn des Iuges. La supli- cation à ce que la cognoissance du differét sur la vali- dité ou invalidité du don que luy a faiçt le feu Roy



M. DC. XXI.

d'Espagne soit enuoyé pardeuant les Cours & Iu-
stices ordinaires.

*Autre Requeste de D. Rodrigues Calderon pre-
sentee au Roy d'Espagne.* 169.

Deux sentences renduës contre le susdit Calderon,
condamné par l'une d'estre decapité : & par l'autre
de perdre ses Estats, tiltres & dignitez, & payer de
grandes amendes.

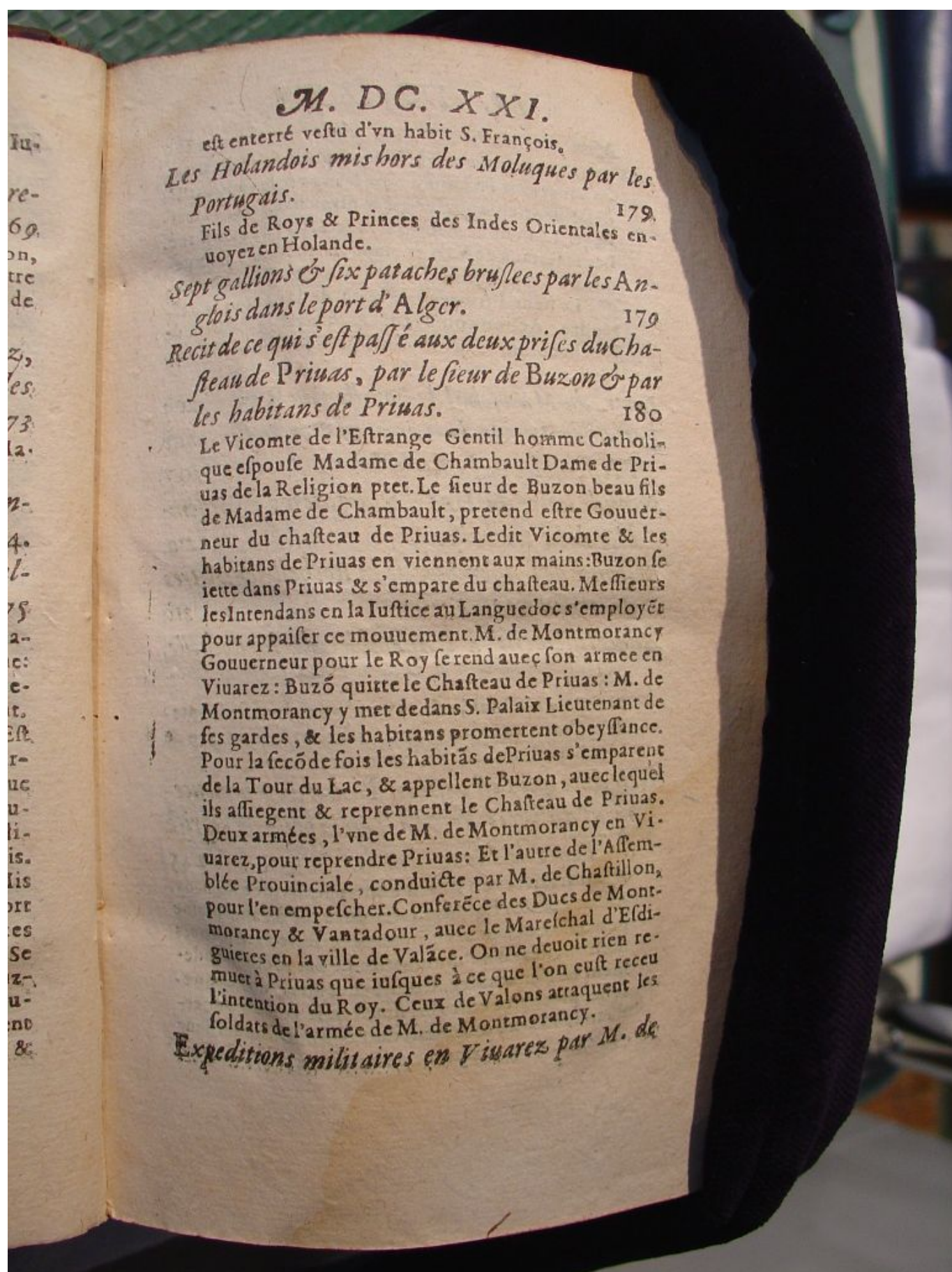
*La forteresse de Mamora au Royaume de Fez,
bastie par les Espagnols, est assiegee par les
Maures.* 173.

Les Espagnols font leuer le siege de deuant Ma-
mora.

*Combat naval entre les Espagnols & Holan-
dois au destroiët de Gibraltar.* 174.

*Histoire de la vie & mort de D. Rodrigues Cal-
deron.* 175.

D. Rodrigues Calderon né en Anuers d'un pere Espa-
gnol & d'une mere Allemande : mené en Espagne :
Page du Duc de Lerma, lors qu'il n'estoit que Vice-
Chancelier d'Arragon. Est fait Secretaire d'Etat.
Espouse la Dame de Oliua & de sept Eglises. Est
Cheualier de S. Iacques. Il esleue son pere aux char-
ges & dignitez. La grace faueur qu'il auoit du Duc
de Lerma. Son orgueil, ses delices, & ses corru-
ptions. Est hay du peuple. Ce que luy dit vne Reli-
gieuse. Donne ses richesses en garde à ses amis.
Arresté prisonnier. Ses richesses descouuertes. Mis
à la questiõ. L'estat de sa prison. La sentece de mort
luy est prononcée, nonobstant l'appel : Les actes
de penitence qu'il fit : Reçoit le S. Sacrement. Se
dispose à recevoir la mort. Descharge Jean de Guz-
man. On luy redemande l'habit de S. Iacques. Plu-
sieurs Religieux de diuers Ordres l'accompagnent
allant à la mort. On luy coupe la teste pardeuant : &



M. DC. XXI.

est enterré vestu d'un habit S. François.
Les Holandois mis hors des Moluques par les Portugais.

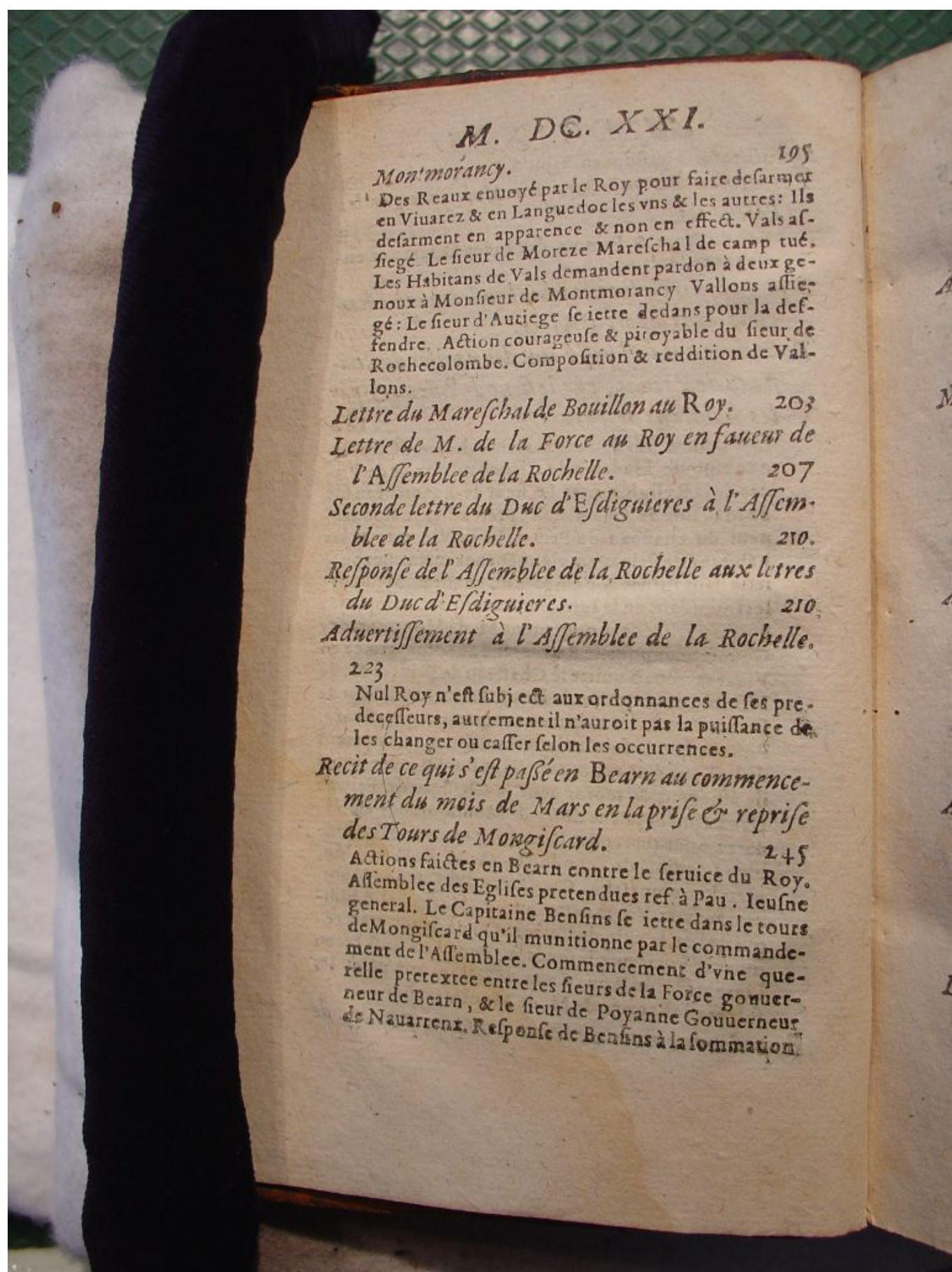
Fils de Roys & Princes des Indes Orientales en-
 uoyez en Hollande. 179.

*Sept gallions & six pataches bruslees par les An-
 glois dans le port d'Alger.* 179

*Recit de ce qui s'est passé aux deux prises du Cha-
 steau de Priuas, par le sieur de Buzon & par
 les habitans de Priuas.* 180

Le Vicomte de l'Estrange Gentil homme Catholi-
 que espouse Madame de Chambault Dame de Pri-
 uas de la Religion pter. Le sieur de Buzon beau fils
 de Madame de Chambault, pretend estre Gouver-
 neur du chasteau de Priuas. Ledit Vicomte & les
 habitans de Priuas en viennent aux mains: Buzon se
 iette dans Priuas & s'empare du chasteau. Messieurs
 les Intendans en la Iustice au Languedoc s'employét
 pour appaiser ce mouvement. M. de Montmorancy
 Gouverneur pour le Roy se rend avec son armee en
 Viarez: Buzon quitte le Chasteau de Priuas: M. de
 Montmorancy y met dedans S. Palaix Lieutenant de
 ses gardes, & les habitans promettent obeysance.
 Pour la secõde fois les habitans de Priuas s'emparent
 de la Tour du Lac, & appellent Buzon, avec lequel
 ils assiegent & reprennent le Chasteau de Priuas.
 Deux armées, l'une de M. de Montmorancy en Vi-
 uarez, pour reprendre Priuas: Et l'autre de l'Assem-
 blée Prouinciale, conduite par M. de Chastillon,
 pour l'en empescher. Conferée des Ducs de Mont-
 morancy & Vantadour, avec le Marechal d'Esdi-
 guieres en la ville de Valâce. On ne devoit rien re-
 muer à Priuas que iusques à ce que l'on eust receu
 l'intention du Roy. Ceux de Valons atraquent les
 soldats de l'armée de M. de Montmorancy.

Expeditions militaires en Viarez par M. de



M. DC. XXI.

195

Montmorancy.

Des Reaux enuoyé par le Roy pour faire desarmer en Viuaréz & en Languedoc les vns & les autres: Ils desarment en apparence & non en effect. Vals assié-
gé. Le sieur de Moreze Mareschal de camp tué. Les Habitans de Vals demandent pardon à deux ge-
noux à Monsieur de Montmorancy Vallons assie-
gé: Le sieur d'Autiege se iette dedans pour la des-
fendre. Action courageuse & piroyable du sieur de
Rochechouart. Composition & reddition de Val-
lons.

Lettre du Mareschal de Bouillon au Roy. 203

*Lettre de M. de la Force au Roy en faueur de
l'Assemblée de la Rochelle.* 207

*Seconde lettre du Duc d'Esclignieres à l'Assen-
blee de la Rochelle.* 210.

*Responſe de l'Assemblée de la Rochelle aux lettres
du Duc d'Esclignieres.* 210.

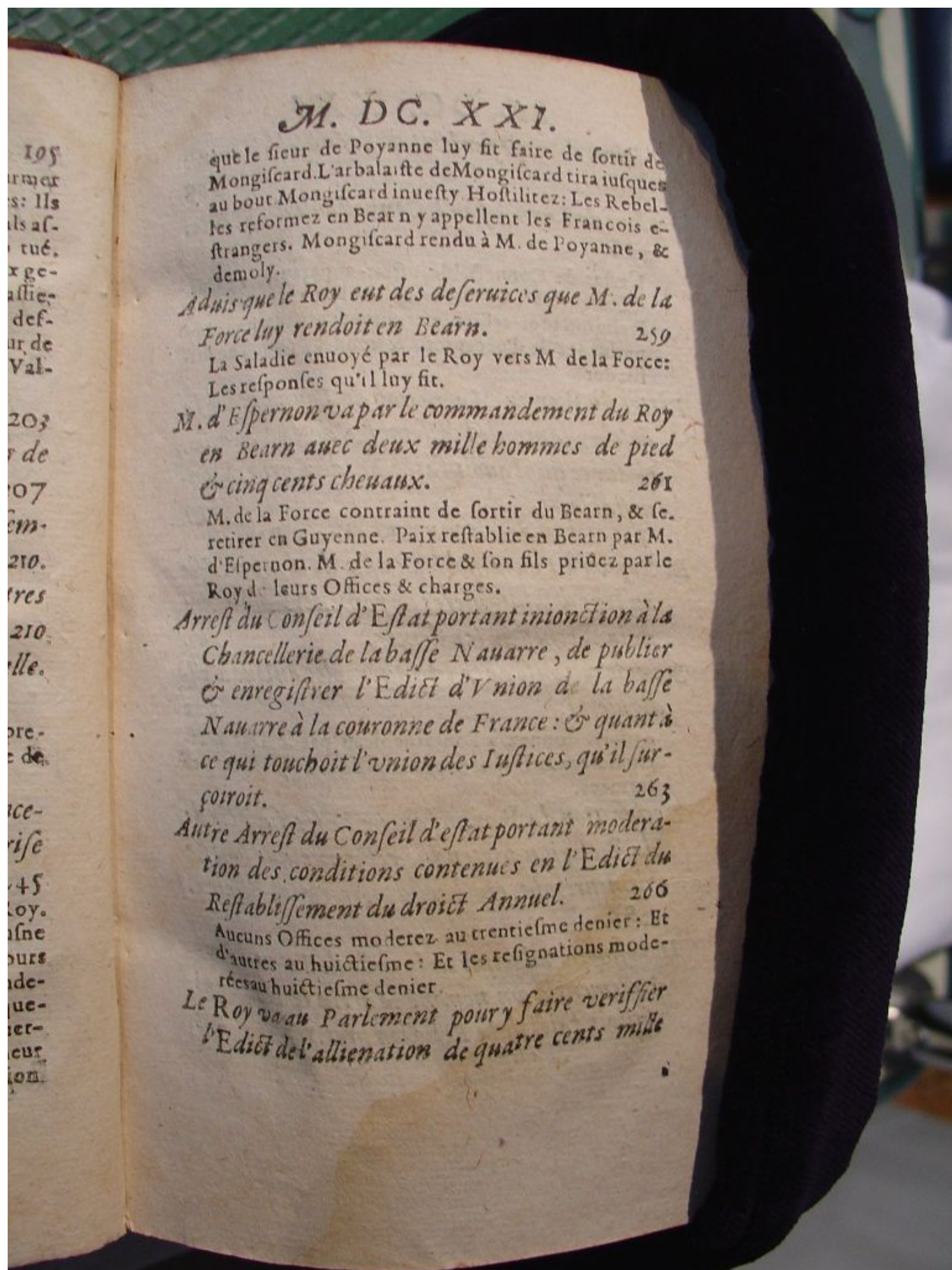
Aduertissement à l'Assemblée de la Rochelle.

223

Nul Roy n'est subiect aux ordonnances de ses pre-
decesseurs, autrement il n'auroit pas la puissance de
les changer ou casser selon les occurrences.

*Recit de ce qui s'est passé en Bearn au commence-
ment du mois de Mars en la prise & reprise
des Tours de Mongiscard.* 245

Actions faictes en Bearn contre le seruice du Roy.
Assemblée des Eglises pretendues ref à Pau. Ieuſne
general. Le Capitaine Benſins se iette dans le tours
de Mongiscard qu'il munitionne par le commande-
ment de l'Assemblée. Commencement d'une que-
relle pretextee entre les sieurs de la Force gouver-
neur de Bearn, & le sieur de Poyanne Gouverneur
de Nauarrenx. Responſe de Benſins à la sommation.



M. DC. XXI.

que le sieur de Poyanne luy fit faire de sortir de Mongiscard. L'arbalafte de Mongiscard tira iusques au bout Mongiscard inuesty Hostilitez: Les Rebelles reformez en Bear n y appellent les Francois estrangers. Mongiscard rendu à M. de Poyanne, & demoly.

Advis que le Roy eut des deservices que M. de la Force luy rendoit en Bearn. 259

La Saladie enuoyé par le Roy vers M. de la Force: Les responses qu'il luy fit.

M. d'Espernon va par le commandement du Roy en Bearn avec deux mille hommes de pied & cinq cents cheuaux. 261

M. de la Force contraint de sortir du Bearn, & se retirer en Guyenne. Paix restablie en Bearn par M. d'Espernon. M. de la Force & son fils priuez par le Roy de leurs Offices & charges.

Arrest du Conseil d'Estat portant inionction à la Chancellerie de la basse Nauarre, de publier & enregistrer l'Edict d'Vnion de la basse Nauarre à la couronne de France: & quant à ce qui touchoit l'union des Iustices, qu'il surcoiroit. 263

Autre Arrest du Conseil d'estat portant moderation des conditions contenues en l'Edict du

Restablissement du droit Annuel. 266

Aucuns Offices moderez au trentiesme denier: Et d'autres au huitiesme: Et les resignations moderez au huitiesme denier.

Le Roy va au Parlement pour y faire veriffier l'Edict del'allienation de quatre cents mille

tome_07_table_17.jpg

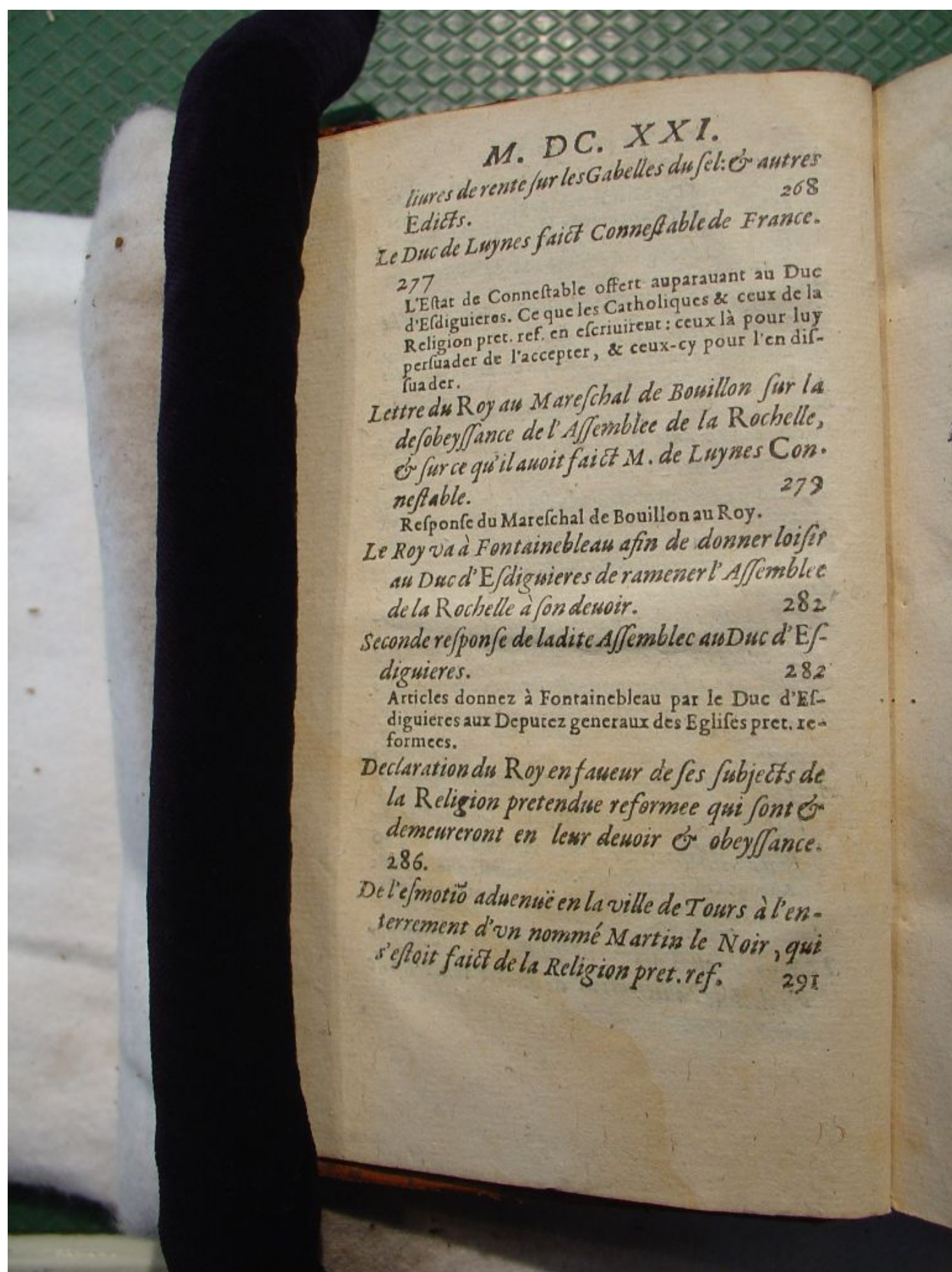


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan